

## Le règlement d'utilisation de votre carte de fidélité.



1. La carte que vous venez d'acheter au prix de 1€ remplace le carnet-fidélité. C'est une carte familiale.
2. Elle « contient » 10 places que vous avez achetées au prix de 40€. Ces places doivent être utilisées dans un délai de 6 mois (180 jours) à partir de la date d'achat. Lorsque vous venez voir un film à 2 ou 3 personnes, vous devrez présenter votre carte : elle sera alors débitée de 2 ou 3 places. Une présentation physique de la carte est indispensable pour l'utilisation des places enregistrées sur celle-ci.
3. Lorsque ces places sont « utilisées », vous rechargez votre carte avec 10 nouvelles places au prix de 40€. Vous ne pouvez pas acheter moins de 10 places. Vous n'êtes pas obligé d'attendre que la carte soit vide : s'il reste 2 ou 3 places sur la carte, vous pouvez la recharger avec 10 places et la validité de toutes les places contenues sur la carte repart pour une durée de 6 mois. Lorsque vous recevez votre ticket, au verso de celui-ci, vous pourrez lire quelques informations en particulier :
  - le nombre de places restant sur votre carte
  - la date de validité des places : *Places périmées le ...*
4. **Bonus pour les fidèles spectateurs** : Si vous utilisez les 10 places dans un délai inférieur à 3 mois, lorsque vous rechargez votre carte dans ce délai de 3 mois, elle sera créditée d'une place gratuite supplémentaire.
5. **Délai de grâce** : S'il vous reste encore quelques places sur votre carte après l'échéance des 6 mois et si vous rechargez votre carte dans les 15 jours qui suivent cette échéance, la validité de toutes les places contenues sur la carte repart pour une durée de 6 mois.
6. Si après les 6 mois + les 15 jours du « délai de grâce » il vous reste des places sur la carte, celles-ci sont définitivement perdues.
7. Si vous perdez votre carte, vous devez le signaler à la caisse : votre carte sera bloquée et personne ne pourra l'utiliser. Si vous retrouvez votre carte, il vous sera demandé un justificatif d'identité pour que la carte soit débloquée.
8. Si votre carte est détériorée, si par exemple, l'ordinateur ne peut lire le code barre, vous achetez une nouvelle carte à 2€ et les places restant sur l'ancienne carte seront transférées sur la nouvelle
9. En cas de perte ou de détérioration, la nouvelle carte vous sera facturée au prix de 2€.
10. Aucune carte ne sera remboursée par le cinéma, que celle-ci soit vide ou qu'elle contienne des places valides.
11. En cas de panne du système informatique de caisse, vous ne pourrez pas utiliser votre carte pour régler votre entrée, par contre votre place vous sera facturée au tarif réduit.
12. Les renseignements personnels (noms, adresse-mails, téléphone...) sont à usage exclusif de l'association : elles sont utilisées pour votre information sur la carte-fidélité sur les programmes, les animations du cinéma... Vous pourrez apporter des modifications lors du passage en caisse
13. L'achat d'une carte implique votre accord avec ce règlement
14. Ce règlement ainsi que les tarifs pourront être modifiés par le bureau de l'association du cinéma Aurore: toute modification sera signalée dans le hall d'entrée du cinéma.

Pour l'association : Le Président :  
Le 12/11/2015